

DECISION N° 49-2026

Portant validation de l'offre de la société L2N Ingénierie pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking Caroline Rohmer

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société L2N Ingénierie pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking Caroline Rohmer

Considérant le projet de réhabilitation du site Caroline Rohmer
Considérant la volonté municipale de s'associer avec un maître d'œuvre pour la réalisation du projet
Considérant l'offre de la société L2N Ingénierie

DECIDE :

De valider l'offre de la société L2N Ingénierie pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking Caroline Rohmer décomposée comme suit :

- 5 640 € HT pour les missions de base
- 6 360 € HT pour les missions complémentaires, levées sur ordre de service

De permettre le règlement par acomptes et par phases en fonction de la décomposition fournie

signé électroniquement le 23/02/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

